Lors de l’assemblée générale de l’Association pour la Gestion du Grand Gibier en Vendée (AGGGV), le 13 octobre 2023, sur proposition du Conseil d’Administration, vous avez décidé de maintenir pour 2024 le montant de **la cotisation annuelle à 16€** par membre, qu’il s’agisse d’une personne physique ou d’une personne morale (association de chasse régulièrement enregistrée à la Préfecture) mais également, suite au succès remporté par la formule, de reconduire pour 2024 l’offre promotionnelle : **adhésion AGGGV/ANCGG + abonnement à « Grande Faune - Chasse Gestion »**, la revue éditée chaque trimestre par l’Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (ANCGG), **pour 30€ au total**, (soit une économie globale de 21€).

APPEL DE COTISATION 2024

et ABONNEMENT A LA REVUE

« GRANDE FAUNE-CHASSE GESTION »

Par ailleurs, afin de faciliter la communication et de réduire les coûts de gestion, votre Conseil d’Administration a décidé de privilégier :

1. Le courrier électronique pour adresser le présent appel de cotisation ainsi que la Lettre à l’Adhérent,
2. Le virement bancaire pour le règlement de l’adhésion et le cas échéant de l’abonnement en utilisant le RIB/IBAN de l’AGGGV suivant :

**[Banque - Crédit Agricole Atlantique Vendée – ; Titulaire du compte – Association pour la Gestion du Grand Gibier en Vendée – ; IBAN – FR76 1470 6001 3252 1416 0800 185 (BIC) AGRIFRPP847].**

Dans ce cas, et afin d’éviter les erreurs d’enregistrement, veuillez compléter le bulletin d’adhésion/abonnement, puis le scanner et enfin l’adresser par e-mail à l’adresse suivante : **phubert98@gmail.com**

Si vous optez pour le courrier postal, veuillez compléter le bulletin d’adhésion/abonnement, y joindre votre règlement et adresser le tout directement au Président de l’AGGGV : **Patrick HUBERT – 27 rue Tiraqueau** - **85000 LA ROCHE SUR YON.**

\* En cas d’adhésions et d’abonnements collectifs, joignez au bulletin d’adhésion la liste correspondante des chasseurs affiliés et abonnés, en indiquant pour chacun d’eux : nom, prénom, adresses postale et électronique précises et complètes afin que la carte d’adhérent et la revue lui parviennent dans les meilleures conditions.

Quel que soit le mode opératoire choisi, nous vous remercions de renouveler votre adhésion/abonnement dès réception des documents et en tout état de cause avant le 30 avril 2024.

Deux options s’offrent donc à vous :

# ADHÉSION + ABONNEMENT (à 30 €)

Nom Prénom/ raison sociale : ………………………………....................

Adresse postale complète :

…………………………………...........................................................................

.....................................................................................................................

Email : …………………………………………….@.............................................

Tél. fixe : ……………………..........................................................................

Mobile : ……………………………………….....................................................

Nombre adhésion(s)/abonnement(s) souscrit(s) :

…..........…. x 30 € = €

Règlement effectué :

- par virement bancaire le : ………………...............................................

- ou par chèque ci-joint n°……………………………..................................

# ADHÉSION simple (à 16 €)

Nom Prénom/ raison sociale : ………………………………....................

Adresse postale complète :

…………………………………............................................................................

.....................................................................................................................

Email : …………………………………………….@.............................................

Tél. fixe : ……………………..........................................................................

Mobile : ……………………………………….....................................................

Nombre adhésion(s)/abonnement(s) souscrit(s) :

…..........…. x 16 € = €

Règlement effectué :

- par virement bancaire le : ………………...............................................

- ou par chèque ci-joint n°……………………………..................................